

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 septembre 2017

RECHERCHE ET EXPLOITATION DES HYDROCARBURES CONVENTIONNELS ET NON
CONVENTIONNELS - (N° 155)

Rejeté

AMENDEMENT

N° CD77

présenté par

Mme Batho, M. Saulignac, M. Bouillon et M. Letchimy

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 9, après le mot :

« activités »,

insérer les mots :

« à l'horizon 2040 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli.

Le présent amendement propose d'inscrire l'échéance retenue par le gouvernement pour l'arrêt de l'exploitation des hydrocarbures dans la loi.